

Comite de Défense des Intérêts de Quartier Collines de Crémat

www.comitecremat.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 12 Décembre 2014

Sur convocation du Président, se sont réunis, ce jour, en Assemblée Générale Annuelle, « Salle mari » au Château de Crémat, les membres du Comité de Défense des Intérêts de Quartier Collines de Crémat.

Présents :

**Bonaut Etienne- Bonaut Didier- Busti michel- Cappellacci Henry- Cappellacci Guy-Djian
Christiane - Fey/Botherel Christelle- Gavonelli José- Lecomte Joséphine- -Milano
Gerard- Nérini Gilbert- Nérini Pascale-Nérini Hervé- Pappaseudi Gérard- Pelazzi
Raymond- Pregliasco Patrice- Rasori Paul-**

Représentés :

**Bonaut Patricia-Djian Leticia- Fabbri Olympio- Gestone Marion- Lust Bruno(
représentant monsieur Kamerbeck) Panchetti Eric-Sartore Gilbert.**

Le Président fait le rapport moral sur les démarches qui ont été réalisées au cours de l'année 2014. Il informe l'assemblée du nouveau découpage cantonal et du changement de pôle de proximité qui sera dorénavant le pôle de proximité « Collines Niçoises » représenté par Madame Marine BRENIER adjointe au Maire de Nice.

Il rappelle que les festivités réalisées durant l'année 2014 ont été un succès tant par la participation que par le résultat financier dont il laisse le soin à madame la trésorière d'en faire le rapport.

Madame **Lecomte Joséphine** devenu trésorière en cours d'année en remplacement de monsieur **Sartore Gilbert** détaille les différentes recettes et dépenses, l'exercice comptable est approuvé à l'unanimité.

Le Président fait part de la candidature de madame **Bonaut Patricia, coralie Bonaut Eyrard David** comme membre au conseil d'administration, candidature accepté à l'unanimité.

Résolution N°1-

Modification de l'article 3 en ce qui concerne l'adresse du Comité de Défense des Intérêts de Quartier Collines de Cremat.

Aucune modification n'est apporté pour le changement d'adresse, elle se situe toujours ainsi

**Comité de Défense des intérêts de Quartier Collines de Cremat
Propriété BONAUT
15 Chemin de la Puncia
06200 NICE**

Résolution N°2

Modification de l'article 7 en ce qui concerne la composition des postes et des administrateurs :

L'ancien art 7 stipulé :

L'association est dirigée par un conseil d'administration composé de 14 membres pouvant aller jusqu'à 20 membres (titulaires et suppléant) compris pour une période de trois ans par une assemblée générale (Plénière ou Extraordinaire), rééligibles par tiers chaque année

Le conseil d'administration choisit parmi les membres au scrutin secret, un bureau composé comme suit :

- 1. Un Président**
- 2. Un ou plusieurs vice-Présidents**
- 3. Un secrétaire (pouvant être remplacé par le Président)**
- 4. Un trésorier et s'il y a lieu un trésorier adjoint**

Monsieur le président confirme le conseil d'administration dont le bureau est composé comme suit :

**Monsieur Rasori Paul
Monsieur Bonaut Eienne
Monsieur Sartore Gilbert**

**Président
Vice-Président
Trésorier**

Le conseil d'administration confirme les administrateurs dont les noms suivent :

Mesdames

**Pastorino Danielle
Bettati Alexendra
Fey Christelle**

**Nerini Pascale
Lecomte Joséphine**

Messieurs

**Piacioselle Jean Patrick
Bonaut Didier
Busti Michel
Botherel Franck
Pétruccioli Jean Pierre
Revelat Guy**

**Panchetti Eric
Milano Gérard
Ponti Jean Louis
Pétruccioli Gérome**

Le bureau a été voté et approuvé par l'assemblée extraordinaire du 25 Février 2011

Modification de l'article 7 :

L'association est dirigée par un conseil d'administration composé de 14 membres pouvant aller jusqu'à 20 membres (titulaires et suppléants) compris pour une période de trois ans par une assemblée générale ordinaire (Plénière ou Extraordinaire), rééligibles par tiers chaque année

L'assemblée générale approuve parmi les membres présents et représentés, les candidatures, et après avoir délibéré compose un bureau comme suit :

- 1. Un Président d'honneur**
- 2. Un Président**
- 3. Un Vice-Président ou Présidente**
- 4. Un secrétaire pouvant être remplacé par le vice-président**
- 5. Un trésorier et s'il y a lieu un trésorier –adjoint**

6. Des Administrateurs

L'assemblée générale ordinaire après avoir délibérée approuve les candidatures suivantes formant le nouveau bureau et le Conseil d'Administration :

1. Président d'honneur	Monsieur	Kamerbeck Cornelis
2. Président	Monsieur	Rasori Paul
3. Vice-Présidente	Madame	Djian Christiane
4. Trésorière	Madame	Lecomte Joséphine
5. Secrétaire	Monsieur	Botherel Franck

L'assemblée générale après avoir délibérée approuve les candidatures comme administrateurs :

Mesdames :

-Bonaut Patricia
- Nérini Pascale

- Fey/Botherel Christelle
- Pastorino Danielle

Messieurs :

- Bonaut Didier
- Busti Michel
- Milano Gérard
- Revelat Guy

- Piacioselli Jean Patrick
- Panchetti Eric
- Petruccioli Jean Pierre
- Pétruccioli Jérôme
- Sartore Gilbert.

Résolution N°3

Modification de l'article 3 des statuts du Comité des Fêtes collines de Cremat portant sur l'adresse

L'ancien article stipulé :

Le siège social est fixé à l'adresse suivante :

Comité des Fêtes Collines de Crémat
Propriété Bonaut
15 chemin de la Puncia
06200 Nice

Aucune modification n'est à apporter, l'association se situe toujours à la même adresse.

Résolution N°4 :

L'ancien article 7 des statuts du Comité des Fêtes Collines de Cremat mentionné :

L'association est dirigée par un bureau composé de plusieurs membres :

1. **Un Président**
2. **Un Vice-Président(ou Présidente)**
3. **Un trésorier**
4. **Des administrateurs**

En cas de vacance de poste en cours de mandat le bureau pourvoit par cooptation au remplacement de ces membres.

Modification de l'article 7 :

Le **Comité des Fêtes des collines de Cremat** est composé par un bureau issu des membres du Comité de Quartier ou par acte de candidature individuelle votée en assemblée générale.

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des candidatures issues du Comité de Quartier ou par candidature individuelle, après avoir délibérée, approuve la composition du bureau du Comité des Fêtes comme suit.

Président
Vice- Présidente
Secrétaire
Trésorière

Monsieur Rasori Paul
Madame Djian Christiane
Madame Nerini Pascale
Madame Lecomte Joséphine

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des candidatures pour le poste d'administrateur et après avoir délibérée, approuve les candidatures suivantes

Mesdames :

Fey/Botherel Christelle
Bonaut Patricia

Pastorino Danielle
Bonaut Coralie

Messieurs

Bonaut Didier
Busti Michel
Panchetti Eric

Petruccioli Jean pierre
Piacioselli Jean Patrick
Sartore Gilbert

Résolution 4 :

Le Président informe l'assemblée générale du suivi des dossiers en souffrance dans les différents services municipaux, ils seront repris lors de la réunion publique du 24 Janvier 2015 en présence des élus.

Résolution 5:

L'assemblée générale après avoir entendu les explications du Président et après avoir délibérée, décide : que le montant de la cotisation pour les adhérents sera de 15 € pour l'année 2015.

Question diverses ne nécessitant pas de vote :

- L'assemblée générale fait état de l'état déplorable des accotements routier du chemin de Crémat alors que les autres secteurs « Colomars-St Romant etc » eux sont fait régulièrement.
- Il en est de même pour les fils téléphonique dans la portion du vieux chemin de Crémat et sur le chemin de Cremat.
- Les riverains présents dénoncent l'état de vétusté du raccourci N°3 dont les écoulements d'eau lors des dernières intempéries ont fini par le délabré.
- L'unanimité s'est faite pour dénoncer l'état de décrépitude de l'asphaltage du chemin de Crémat depuis le virage de l'anglaise jusqu'au N°101

LE PRESIDENT